



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**22 Mars 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIHL du 22 Mars 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIHL92/ SHRU N° 2019-06	20.03.2019	Arrêté portant autorisation d'augmentation de capital de France Habitation	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET  
DU LOGEMENT

**Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2019-06 du 20 mars 2019 portant autorisation d'augmentation de capital de France Habitation**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 423-4, l'article R. 422-1, et son annexe 19 ;

**Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION approuvant une augmentation de capital d'un montant maximal de 19 005 063 € par l'émission de 2 632 280 actions nouvelles de 1,5 euros de valeur nominale ;

**Vu** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION fixant les modalités de l'augmentation de capital social décidée et approuvée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 ;

**Vu** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 décembre 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION arrêtant à 2 008 786 le nombre d'actions nouvelles de 1,5 euros de valeur nominale ;

**Vu** la demande du 28 décembre 2018 d'augmentation de capital de la SA HLM FRANCE HABITATION, de 2 008 786 actions de 1,5 euros de valeur nominale, soit 3 013 179 euros ;

**Vu** le rapport de Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sa proposition ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est approuvée, au titre de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré, l'augmentation de capital de 19 005 063 euros, mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 emportant les modifications des statuts suivants :

- « le capital social est fixé à la somme de 316 470 451,50 euros »,
- « il est divisé en 210 980 301 actions de 1,5 euros chacune ».

## **Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et le directeur général des Finances publiques des Hauts de Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 20 mars 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

### Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>